



Assemblée générale du 27 septembre 2013.

Le président déclare la séance ouverte à 20h45.

Une minute de silence est respectée en mémoire de M. AMOUDRUZ Paul, président d'honneur du club, qui même si il n'était plus sociétaire, participait régulièrement aux réunions de comité et nous parlait de sa passion des véhicules de collection.

Il est procédé à l'appel des présents et au contrôle des pouvoirs.

Présents : 36

Représentés : 10

Absents : 29

Le nombre total de sociétaires étant de 75, le quorum de 38 est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Une minute de silence est respectée en mémoire de M. AMOUDRUZ Paul, président d'honneur du club, qui même si il n'était plus sociétaire, participait régulièrement aux réunions de comité et nous parlait de sa passion des véhicules de collection.

Le président fait part de son rapport moral à l'assemblée.

- Les effectifs sont en hausse cette année, le nombre de sociétaire étant passé de 72 à 75. De nouveaux sociétaires doivent prendre leur licence pour la saison à venir, surtout des jeunes.
- Pour la première fois, cette année, plusieurs permanences n'ont pas pu se dérouler car les personnes inscrites ne se sont pas présentées aux dates prévues. M. DURIS a dû de ce fait passer 4 week-end de suite à assurer les permanences quasiment seul. Cette situation ne peut se reproduire pour les prochaines saisons à venir, chose d'autant anormale car nous sommes chaque année plus nombreux et pouvons de ce fait assurer des permanences de début avril à mi octobre. Il a été décidé que toute personne inscrite ne prenant pas sa permanence sans prévenir le comité se verrait infliger une amende de 100 Euros lors de la reprise de la licence.
- De nombreux sociétaires ne reprenant leur licence que tardivement en mai ou juin, il a été décidé pour la saison 2014 de relancer les personnes n'ayant pas reprise leur licence pour la bonne marche de l'association.
- .
- Les concours organisés cette année ont eu un résultat moyen en nombre de participants et de bénéficiaires, néanmoins il est décidé de les reporter en 2014. Le concours gros calibre organisé avec l'ATSR74 n'a vu qu'une trentaine de tireurs se disputer la première place, les lots étaient pourtant intéressants et de nombreux tireurs s'étant annoncé venir ne l'ont pas fait. De grosses dépenses ont été engagées pour ce concours, peu de profit au final entre l'ATSR et notre club mais pas de pertes néanmoins.



Le concours 22 Lr a vu une vingtaine de tireurs s'affronter, dont 8 vacanciers. Bénéfice correct pour ce concours qui ne nécessite que peu d'engagement.

-Le sanglier courant a été amélioré pour permettre un pas de tir propre et sec, il a été révisé et un cabanon a été installé pour le protéger des conditions météorologiques. Malgré tout, l'occupation de ce poste est faible à cause d'une météo mauvaise en avril et mai.

-Les tapis de tir du stand carabine ont été changés.

Le trésorier fait ensuite son rapport :

Le bilan financier est cette année une fois de plus juste équilibré, les gros travaux du sanglier courant ont été importants, le bénéfice annuel est de 116,00 Euros.

Des investissements matériels seront faits en 2014.

Aucune question n'est posée par la suite.

Les licences 2013-2014 sont ensuite vendues :Le tarif reste cette année à 100Euros pour les seniors et 28 Euros pour les juniors. Les dates de permanences sont ensuite choisies par les sociétaires.

Fin de l'assemblée générale à 22h30.

Le président

Le secrétaire